

**RELEVÉ DE DECISIONS**  
**CONSEIL EXECUTIF DU CNIV**  
**21 avril 2016**

**Présents :**

Mme/Mrs BARILLERE Jean-Marie (CNIV) - BERNARD Michel (INTER RHONE) – BOUCHE Michel (CIVS) - BOVA Fabien (CIVB) - CARRERE Michel (IVSO) - FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV) - IMBERTI Marie-Henriette (CNIV) - ORION Philippe (IGPVDP) - PIGNOL Arnaud (INTER RHONE) - SALIES Jean-Louis (CIVR) - RIOU Christophe (CNIV/IFV) - AGOSTINI Jérôme (CNIV).

Le Président du CNIV introduit la séance en faisant part aux membres du Conseil d'une demande de modification du procès-verbal du dernier Conseil Exécutif concernant l'engagement du CNIV au sein de l'opération du Pavillon des Vins. Il précise que la participation au Salon International de l'Agriculture est bien actée dès lors que le programme OCM marché intérieur se poursuit et que la subvention communautaire est ainsi acquise. Une participation de FranceAgriMer sera également demandée sur la partie institutionnelle du stand.

**1. Procès-Verbal**

Le relevé de décisions est unanimement adopté, sous réserve de la correction sur le Pavillon des Vins et la participation au Salon International de l'Agriculture.

## **2. Présentation du Plan sur le Dépérissement de la Vigne**

### ***Suites du Séminaire du 7 avril***

La plaquette réalisée pour le dernier séminaire qui s'est tenu le 7 avril à AgroParisTech a été très largement diffusée, non seulement pendant l'évènement, mais également par la suite aux Interprofessions. Elle fera l'objet d'une traduction anglaise pour les organisations européennes.

Le séminaire a été un succès aussi bien sur le plan de la participation, que de la dynamique professionnelle. Aujourd'hui, il faut passer à la mise en place du dispositif de mise en œuvre du plan.

### ***Présentation du Plan***

Christophe Riou présente au Conseil Exécutif le plan national concernant le dépérissement du vignoble (document de présentation joint au présent compte-rendu).

### ***Budget***

Les Interprofessions doivent se sentir concernées par le financement du programme par les passagers clandestins, donc leur intervention doit, soit faire baisser le montant global du programme ou s'y ajouter, soit permettre un projet complémentaire l'année suivante. Ils représentent environ 2,5% des volumes, soit 40 000 euros. Il s'agit, en effet, principalement d'un problème politique. Comme ce sont des financements « nouveaux », toute la filière doit payer sous peine de remettre en cause le dispositif. Les moyens de pression mis en œuvre sont des courriers aux Présidents de la Cnaoc et de Vinigp afin de leur demander d'accompagner les démarches individuelles du Président du CNIV auprès de chacun d'entre eux. Les conseils de bassin pourraient être utilisés pour obliger chacun à se positionner sur sa participation. Une demande dans ce sens, sera faite expressément au Ministre de l'Agriculture.

Concernant la participation de l'Etat, s'il est en accord avec les objectifs et la gouvernance, la difficulté émane de l'émergence d'un véritable financement spécifique. Sera défendue, devant le Ministre, la position suivante :

- En 2017, l'Etat doit participer à hauteur d'1,5 million d'euros. Ce montant ne saurait être que du recyclage de financements existants. Ce financement doit s'accompagner de la signature d'une convention pluriannuelle.
- Si nous n'obtenons pas gain de cause, il vaudra mieux commencer plus modérément notre programme ou plus tard, ou se servir si possible de fonds disponibles dans la réserve de FranceAgriMer.

Le Conseil Exécutif proposera à l'Assemblée Générale du CNIV :

- Que la grille utilisée pour le Plan soit celle capée du CNIV,
- Que le budget d'1,5 million d'euros annoncé ne soit pas modifié et qu'en revanche, y soient intégrés les passagers clandestins afin de connaître parfaitement les sommes engagées pour chacun.

### **3. Accords Interprofessionnels**

#### ***Extension des accords interprofessionnels***

Les difficultés récurrentes que connaissent, sur ce sujet, les Interprofessions sont dues principalement à la mise en œuvre, par la France, des dispositions communautaires. La nouvelle instruction a été publiée : ce document administratif et sans fondement juridique propre ne peut créer de normes. Le problème vient surtout de la logique de l'administration qui consiste à analyser de manière extrêmement restrictive les règles applicables, et à ne pas respecter le principe énoncé pourtant dans les contentieux d'un contrôle de stricte légalité, à l'exception de toute analyse d'opportunité.

La question s'est posée dans un refus d'extension d'avenant CVO de l'Anivin de France. Il se fondait sur le fait que les réserves étaient trop importantes et que le règlement communautaire imposait que la constitution éventuelle de réserves doive être strictement liée à l'exercice des missions interprofessionnelles. Pourtant, le budget de l'interprofession était globalement en déficit. Un recours gracieux a été exercé et gagné. Néanmoins, l'Interprofession, soutenue par le CNIV, va faire un courrier contestant l'analyse de l'administration, et rappelant le principe du contrôle de légalité. Il s'accompagnera d'une demande de rendez-vous avec la Directrice Générale de l'Agriculture, Catherine Geslain-Lanéelle.

#### ***Etude Arcadia (Commission Européenne)***

Cette étude est importante pour les Interprofessions dans la mesure où elle est susceptible de conduire à des modifications ou des adaptations des textes communautaires, notamment, par exemple, l'ambiguïté existant entre les Interprofessions et les organisations de producteurs.

Elle a vocation à répondre à plusieurs questions, et notamment le type d'organismes auquel correspondent les Interprofessions, en Europe, ou les mises en œuvre nationales de l'OCM.

### **4. Questions diverses**

#### ***Contrôle Ursaaf***

Un état du dossier est réalisé en séance.

#### ***Promotion***

Un compte rendu de la réunion du groupe de travail du CNIV sur la promotion, présidée par Monsieur Haushalter est fait au Conseil Exécutif. Elle s'est déroulée en trois parties :

- Présentation par FranceAgriMer de l' « héritage » de l'entraînement général : les éléments graphiques des campagnes et le site internet.
- Présentation par Etienne Laporte des conclusions de son étude sur la Valeur Ajoutée France.
- Réflexion sur les deux questions posées au groupe : quelle réponse donnée à FranceAgriMer sur leur proposition de transmission des différents éléments d'entraînement général ? Quelle suite donnée à la mission d'Etienne, et plus particulièrement un travail sur le contenu et la mise en œuvre d'une stratégie collective sur la Valeur Ajoutée France doit-il être lancé ?

Le Conseil Exécutif adopte à l'unanimité les propositions du groupe de travail suivantes :

- Concernant l' « héritage » de FranceAgriMer :
  - o Signer une convention afin de pouvoir utiliser, si les Interprofessions le souhaitent à terme, la charte graphique développée dans les communications d'entraînement général.
  - o Demander à FranceAgriMer de fermer le site internet qui ne sera pas repris par les Interprofessions. En revanche, demander à pouvoir récupérer son contenu ainsi que son nom de domaine.
- Concernant le travail sur la Valeur Ajoutée France :
  - o Lancer la réflexion sur le contenu (valeurs, principes communs), la mise en œuvre et l'évaluation budgétaire d'une stratégie collective interprofessionnelle autour de la France afin de pouvoir présenter un dossier complet sur lequel les Interprofessions pourront se positionner. Etienne Laporte accompagnera cette démarche.

### ***Gamme de prix***

Dans l'objectif de développer les débouchés à l'export pour les vins français, une étude concernant les *Attentes des importateurs et distributeurs de 15 marchés cibles vis-à-vis de l'offre française en vin* a été inscrite au Plan stratégique de la filière vitivinicole à horizon 2025. Cette étude est budgétée sur le budget de FranceAgriMer pour un montant de 200 000 € à raison de 100 000 € en 2016 et 100 000 € pour 2017.

Une réunion du comité de pilotage réunissant les membres du CS vin et FranceAgriMer s'est tenue le 6 avril 2016 afin de préciser les objectifs de cette étude. A l'occasion de cette réunion, il a été proposé de réorienter l'étude en réalisant une approche des marchés cibles par gamme de prix afin d'étudier le positionnement de l'offre en vin française et ses principaux concurrents et ce, sur un maximum de 15 marchés cibles.

Cette proposition rejoint directement l'étude *Gamme de Prix* prévue par le CNIV pour une réalisation 2016 dont le budget de 50 000 € est trop restreint pour étudier de manière satisfaisante la 10 aine de pays prévus.

Le comité de pilotage propose de :

- Fusionner les deux études afin de réaliser une étude « Gamme de prix » pour un budget total de 250 000 € financée à hauteur de 10% par le CNIV et 90% par FranceAgriMer ;
- Réaliser l'étude avec une tranche ferme permettant d'éprouver la méthodologie retenue sur 2 ou 3 marchés proches avant d'étendre la méthodologie sur les marchés plus lointains avec deux tranches conditionnelles (2016 et 2017) ;
- A noter, que ces changements entraînent des conséquences administratives dans la réalisation de cette étude, la reportant ainsi au second semestre 2016.

Le relevé de décisions a été soumis pour approbation à l'ensemble des membres du comité de pilotage. Une réponse est attendue pour le 20 avril 2016.

Une prochaine réunion technique est prévue avec les responsables économiques des interprofessions et FranceAgriMer le vendredi 22 avril.

***Sopexa***

Le Conseil Exécutif est informé des actualités de ce dossier et, en particulier, de l'avancée de la mission confiée à Easton. Ils travaillent sur deux options que sont, soit la vente des actifs, soit l'augmentation du capital en vue d'y faire entrer des gens intéressés par l'activité. Une réunion des actionnaires doit avoir lieu au mois de juin.

Le Conseil Exécutif confirme son mandat initial et réitère la nécessité de quitter rapidement le capital de cette société.
--

\*\*\*\*\*